

## Séance du 5 octobre 2009

Présents: le bourgmestre Pierre Wies, les échevins Georges Ginter et Paul Weiler ainsi que les conseillers Karin Gratia, Claudine Kettel, Claude Kirpach, Patric Glodt, José Alcides Dos Santos Mendes et la sscrétaire Christiane Hamus-Hermes.

Excusé: Pascal Clemen

1. Le conseil communal approuve le 2e projet concernant les mesures anti-crues sur l'Ernz Blanche dressé par le bureau d'études TR-Engineering de Luxembourg en septembre 2009, au montant total de 1.225.447,58 Euro TTC.
2. Les conseillers approuvent le projet concernant le reprofilage de la chaussée de l'accès vers le plateau Birkelt, dressé par l'ingénieur-technicien communal au montant total de 40.000 Euro TVA comprise, ainsi que-
3. le projet concernant le réaménagement d'un chemin vicinal et d'un parking à Ernzen, dressé par l'Administration des Ponts et Chaussées au montant total de 181.233,10 Euro TVA comprise.
4. Le devis supplémentaire de 267.7671 Euro TTC pour les travaux de transformation du Home St Joseph en centre de rencontre pour jeunes est également approuvé et Madame la Ministre de la Famille est priée de bien vouloir adapter son subside aux frais supplémentaires énoncés ci-dessus .
5. Les conseillers fixent le droit d'inscription des participants aux cours du soir de langues pour adultes à 50 Euro par personne et par session, à partir de la session 2009/2010.
6. Concernant le renouvellement de la Commission Scolaire conformément à la nouvelle législation en vigueur, le nombre de membres de la Commission Scolaire à nommer par le conseil communal est fixé à 4 personnes. Le nombre des représentants du personnel de l'école élus par le personnel de l'école parmi les membres du comité d'école est fixé à 2 personnes et le nombre des représentants des parents d'élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membres du personnel intervenant, élus par et parmi leurs pairs est fixé à 2 personnes.
7. Les conseillers décident d'acquérir la parcelle forestière 4, située à Larochette, im Osterbour, section A de Larochette, appartenant à Odile de Kervenael, se composant des numéros cadastraux d'un total de 29,56 ha au prix de 276.688 Euro. Cette acquisition se

fair dans un but d'utilité publique dans le cadre de la zone de protection de la source Osterbour.

8. Les conseillers approuvent le renouvellement de l'accord de collaboration établi entre l'asbl «-Relais vun de Fielser Biddestöpp» et le collège échevinal en vue de coordonner l'organisation et le fonctionnement journalier de la «Relais vun de Fielser Biddestöpp» et de ses annexes, dont notamment la «äsch-Crèche» et de la Maison des Jeunes à durée indéterminée.
9. Le conseil communal approuve la convention dressée entre le collège échevinal et Marco Paulo Afonso Almeida et son épouse concernant la fixation des dispositions à respecter dans l'intérêt de la réalisation d'un immeuble à appartements dans la rue Osterbour.
10. Les subsides suivants sont alloués: Ugda - concours pour jeunes solistes (50 Euro), Kantonalimkerverein Mersch (25 Euro), Parverband Mersch pour le départ de l'Abbé Ferdy Fischer (100 Euro) à verser à une œuvre de charité